

Compte-rendu de la réunion de la commission du 18 juin 2003 publié sous la seule responsabilité de la Direction de Sciences Po.

Etaient présents :

> Jean-Paul FITOUSSI, Président de la commission, Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, Président du Conseil Scientifique de l'IEP de Paris.

> **5 représentants étudiants élus au Conseil de direction et à la Commission paritaire de Sciences Po** (16 étudiants élus au Conseil de direction ou à la Commission paritaire sont membres de la commission).

GOULARD Jean-Baptiste	Interzaide
JIMENEZ SORIANO Andrea	Interzaide
N'DOUR Thymée	UNEF
RICCI Caroline	UNEF
ROHMER Arnaud	UNEF

> **2 représentantes des salariés de Sciences Po** : Catherine BLANC, responsable administrative au DESS Management et Politiques d'entreprise, pour la section CGT et Sylvie RENAULT, secrétaire des 1^{er} cycles, pour la section CFDT.

> Louis CHAUVEL, sociologue, Maître de conférence des universités à l'IEP de Paris, Erhard FRIEDBERG, Directeur du Centre de Sociologie des Organisations, François RACHLINE, économiste à l'Université de Paris X, vice-président du Conseil de Direction de l'IEP de Paris.

> Richard DESCOINGS, Directeur de Sciences Po.

> Proposition de 3 scénarios pour d'augmentation des droits de scolarité

Jean-Paul Fitoussi présente l'ordre du jour de la séance. Après avoir envisagé les différents aspects du financement de Sciences Po, fait le bilan de l'aide sociale et étudié les perspectives d'évolution de ses moyens, la commission s'intéresse à différents scénarios sur le niveau des droits de scolarité qui pourrait être appliqué.

Dans un souci d'équité, les simulations présentées n'ont pas été calculées selon le revenu des familles mais selon le revenu par part fiscale. En effet, selon leur composition, deux familles qui ont les mêmes revenus n'ont pas forcément le même niveau de vie.

Louis Chauvel précise que les seuils des différentes tranches de droits de scolarité ont été fixés en fonction de la simulation des revenus des parents d'étudiants de Sciences Po présentée à la troisième réunion de la commission. Il rappelle que se trouvent dans cette population 3 fois plus de pères cadres et 6 fois plus de mères cadres que dans l'ensemble de la population française.

Les 20 % des familles les moins favorisées à Sciences Po ont un revenu par part inférieur à 19 300 euros par an. Ce seuil correspond au 75^{ème} centile du classement selon le revenu par part de l'ensemble de la population française. Cela signifie que le seuil qui sépare les 20% des familles les moins favorisées à Sciences Po se situe au niveau du seuil qui sépare les 75% des familles les moins favorisées en France.

3 scénarios avec des niveaux de progressivité et des seuils différents sont présentés en annexe de ce compte rendu. Le scénario 0 décrit la situation actuelle. Ce document projette également l'évolution, en fonction de ces scénarios, du taux de contribution selon les revenus.

Jean-Paul Fitoussi souligne, en comparaison, que les plafonds de tarifs pour les crèches avoisinent les 500 euros mensuels, soit près de 6000 euros annuel payés par des parents qui ont, en moyenne,

30 ans. Les droits de scolarité de Sciences Po s'élèveraient à un maximum de 4000 euros par an payés par des couples d'une cinquantaine d'années.

Erhard Friedberg remarque qu'actuellement environ 700 étudiants sont exonérés de droits de scolarité et que les scénarios présentés prévoient, à population étudiante constante, un nombre d'exonérés bien plus important. Ceci est-il justifié ?

Pour **Jean-Paul Fitoussi**, savoir si le nombre d'exonérés est ou non justifié doit être à l'appréciation de la commission.

InterZaide note que le premier seuil à 250 euros du scénario 1 correspond aujourd'hui à des exonérations partielles.

L'UNEF souligne que dans le scénario 1 une augmentation des revenus annuels de 2 000 euros fait passer les droits de scolarité à 1 000 euros

Jean-Paul Fitoussi explique qu'il s'agit d'un effet de seuil inévitable.

Louis Chauvel rappelle que, dans cette simulation, les revenus sont envisagés par part et non par ménage donc l'effet de seuil relevé par l'UNEF est en fait bien moindre et dépend de la composition de la famille. De manière générale, les effets de seuil générés par les scénarios présentés ne peuvent être supérieurs à une augmentation de 1% du taux de contribution.

Jean-Paul Fitoussi précise qu'avec 5 tarifs différents les effets de seuil sont très limités. Avoir plus de niveaux tarifaires contribuerait surtout à complexifier la lecture des tarifs et la gestion administrative des droits de scolarité. Dans l'exemple cité par l'UNEF, il faudrait en fait que les revenus d'une famille avec 2 enfants augmentent de 5 000 euros par an pour qu'il y ait changement de tarif.

Ghislaine Fau, s'interroge sur la définition sociologique de la classe moyenne.

Erhard Friedberg remarque que la notion de classe moyenne est assez floue et qu'elle peut être définie à partir des catégories socioprofessionnelles ou à partir des revenus. Ainsi une grande partie des étudiants de Sciences Po font partie des classes favorisées mais ont le sentiment de faire partie de la classe moyenne.

Louis Chauvel note qu'à la fin des années 1990, on parlait des « nouvelles classes moyennes salariées » qui correspondaient aux catégories intermédiaires de l'INSEE. La tendance est au retour d'une acception plus ancienne du terme qui couvre plutôt les classes moyennes supérieures, soit une population située autour des 90^{ème} et 95^{ème} centiles. Cela représente par exemple un couple d'agrégés du secondaire, même si cette définition est très relative et qu'il faut se méfier de l'effet « parisien ».

Erhard Friedberg souligne qu'aux Etats-Unis le vocabulaire permet la distinction entre lower, middle et upper middle class.

Richard Descoings constate que plus de 90% de la population se trouve sous le seuil de l'acception la plus large des classes moyennes et qu'il ne faut pas perdre de vue la situation de l'ensemble de la population française.

Erhard Friedberg estime qu'il est injuste que les étudiants dont les revenus familiaux sont situés au delà de 45 000 euros annuels par part ne paient actuellement que 1 000 euros de droits de scolarité. Les scénarios présentés permettraient de rétablir une situation plus équitable.

Jean-Paul Fitoussi indique que le système actuel est un système de redistribution à rebours. Quel que soit le scénario choisi, il sera meilleur du point de vue de l'équité et de la justice sociale.

François Rachline juge que, dans cette optique, les hypothèses qui proposent des droits à 4 000 euros sont les meilleures.

InterZaide demande si le produit des droits de scolarité obtenu avec ces scénarios répondrait aux besoins de financement.

Jean-Paul Fitoussi répond que les simulations n'ont pas été élaborées en partant de cette question.

Richard Descoings précise qu'une maison de 250 chambres à la Cité Universitaire, hors frais financiers, coûte autour de 15 millions d'euros. Avec un taux d'intérêt de 5% par an, la charge d'amortissement de cette maison reviendrait à près d'1 million d'euros par an. L'augmentation des bourses et la création d'un sixième échelon coûteraient également un peu plus d'1 million par an, l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, 200 000 euros annuels et la mise en place de nouvelles prestations informatiques, une charge d'amortissement annuelle de 150 000 euros. Ces estimations ne concernent que des mesures nouvelles. Le Conseil d'Administration de la FNSP a toutefois demandé à ce que l'intégralité du produit de l'augmentation des droits de scolarité ne soit pas uniquement consacré à de nouvelles activités.

Si le nombre des étudiants augmente, de nouvelles locations de salles seront nécessaires. A titre d'exemple, la location de 1 000 m² supplémentaires, soit 20 salles de conférence, revient à 750 000 euros par an. Il faudra alors également compter l'augmentation du nombre d'enseignants vacataires et éventuellement l'augmentation de leur rémunération.

InterZaide demande s'il serait possible, pour une meilleure progressivité, d'envisager un scénario à 6 paliers : un palier avec des droits à 500 ou 700 euros pourrait être ajouté au scénario 3 ou un palier à 4000 euros, ajouté au scénario 1.

Jean-Paul Fitoussi confirme que sont présentées aujourd'hui des premières hypothèses qui ont vocation à être affinées. Il semble important psychologiquement qu'un palier inférieur aux droits de scolarité actuels existe. La question est de savoir jusqu'à quel nombre de paliers, la perception des droits reste gérable.

Richard Descoings souligne que plus on raffine plus la gestion du système est complexe, et ce d'autant plus que ces simulations sont déjà calculées à partir du revenu par part.

Jean-Paul Fitoussi indique que le revenu par part est disponible sur l'avis d'imposition.

Louis Chauvel précise que les scénarios sont élaborés à partir des revenus avant abattements mais qu'ils peuvent être calculés après abattements.

Pour **Jean-Paul Fitoussi**, le système à rechercher est celui qui sera le plus équitable et qui sera fondé sur les informations les moins critiquables possibles.

Richard Descoings remarque que la situation des étudiants étrangers qui est déjà très compliquée sera alors ingérable car il est impossible d'avoir, pour l'étranger, des données comparables à celles indiquées sur les avis d'imposition français. Il propose de sortir de cette impasse pour aller vers un système proche du système allemand : des bourses destinées aux étudiants étrangers et attribuées à la fois sur critères sociaux et de mérite pourraient être affichées à l'avance. Ainsi les étudiants étrangers sauraient avant leur départ s'ils bénéficient d'une bourse et en connaîtraient le montant. Les étudiants étrangers non boursiers paieraient quant à eux le montant maximum des droits de scolarité.

Sylvie Renault note qu'un nombre important d'étudiants étrangers vient à Sciences Po dans le cadre d'un échange et ne sont donc pas concernés par les droits de scolarité.

Richard Descoings ajoute que ce nouveau système simplifiera la conclusion d'accords d'échanges, notamment avec les universités qui appliquent des droits de scolarité très élevés. Il n'existe plus à l'heure actuelle d'accord de mobilité avec la LSE puisque beaucoup d'étudiants français viennent d'eux-mêmes y suivre des études et paient les mêmes droits de scolarité que les étudiants britanniques.

Catherine Blanc s'interroge sur la situation des étudiants majeurs qui se déclarent indépendants.

Richard Descoings souligne que la perte en termes de déductions d'impôts pour les familles dont un enfant se déclare indépendant est bien plus élevée qu'un éventuel gain sur les droits de scolarité.

Jean-Paul Fitoussi affirme que la commission devra réfléchir aux moyens de dissuader de la tentation de tricher pour payer moins.

François Rachline s'interroge sur le traitement réservé aux étudiants en rupture avec leur famille.

Richard Descoings précise que ce type de cas est déjà traité à Sciences Po. Ce sont alors les revenus de l'étudiant qui sont pris en compte. Ces situations demandent beaucoup de travail car elles supposent un nombre important de vérifications.

Jean-Paul Fitoussi clôt la séance de la commission et propose que des scénarios affinés soient étudiés à la prochaine réunion du vendredi 27 juin.